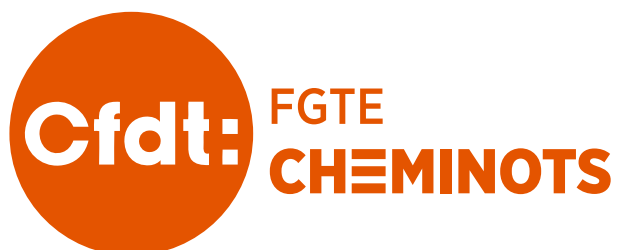




LA CFDT ASSUME PLEINEMENT SES RESPONSABILITÉS ET DÉFEND LES AGENTS DE FRET SNCF

Confrontée à un contexte particulier lié à la crise sanitaire et économique, mais également au plan de relance du fret ferroviaire qui devrait accompagner une reprise de l'activité espérée pour 2023, la Direction de la SAS Fret a présenté au CSE du 25 février un texte unilatéral, la FR60001, qui prévoit des mesures de soutien à la mobilité des agents de la SAS Fret.



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org

LA CFDT ASSUME PLEINEMENT SES RESPONSABILITÉS ET DÉFEND LES AGENTS DE FRET SNCF

CE TEXTE VIENT COMPLÉTER POUR LA PÉRIODE 2021-2022 LES DISPOSITIFS EXISTANTS ACTUELLEMENT AU NIVEAU DU GROUPE

- **Le GRH 00281** (règlement sur les départs volontaires).
- **Le GRH 00910** (dispositif d'accompagnement de la mobilité résultant des mesures d'organisation et d'évolution de l'emploi).

Cette FR se substitue ainsi à la MRH00201, plus communément appelée *dispositif compétences*, dont elle reprend plusieurs points en lien avec la mobilité des agents. De plus, ce texte a vocation à être remplacé par le futur accord de Groupe en lien avec la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et des mobilités intra et inter SA, dont les négociations vont prochainement s'ouvrir au niveau du Groupe.

LA CFDT DÉFEND BEC ET ONGLE L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES DES CHEMINOTS DU FRET

Lors des bilatérales organisées par la Direction de la SAS Fret en janvier dernier, la CFDT avait clairement exprimé sa priorité, qui consiste à préserver les emplois et les compétences chez Fret en attendant la reprise d'activité. Afin de pouvoir surmonter les difficultés conjoncturelles induites par la crise sanitaire, la CFDT a demandé à la Direction de la SAS Fret de réactiver l'activité partielle, dont le dispositif exceptionnel Covid a été prorogé par l'État jusqu'à fin mars.

LA CFDT REVENDIQUE QUE LES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR L'ACCORD DE GROUPE RELATIF À L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD), SIGNÉ PAR LA CFDT CHEMINOTS EN JANVIER DERNIER, SOIENT ÉTENDUES DE MANIÈRE RAPIDE AUX AGENTS DE LA SAS FRET.

L'accord APLD négocié et signé par la CFDT offre, en effet, des garanties plus protectrices que celles du dispositif mis en place par l'État, notamment en matière de garantie de l'emploi, de garanties du niveau de rémunération, d'équité de traitement

entre les agents et réadaptation de la charge de travail, de droits complémentaires, etc. La CFDT s'est également positionnée à cette occasion pour la mise en œuvre d'un futur accord GPEC, qui s'articulerait avec les dispositions négociées au niveau du Groupe, permettant de redonner de véritables perspectives aux agents de Fret SNCF, qui ont cruellement le sentiment que la reprise du fret ferroviaire se fera sans la SAS Fret. La CFDT avait également fait connaître son opposition à des dispositifs qui seraient mis en œuvre afin d'accompagner purement et simplement l'adaptation de l'emploi.

LORS DU CSE DU 25 FÉVRIER, LA CFDT A SU PRENDRE SES RESPONSABILITÉS DANS L'INTÉRÊT DES AGENTS DE LA SAS FRET

Contrairement à l'organisation syndicale presque plus majoritaire qui a tenté de mettre en défaut la FR60001 sur une appréciation juridique très fumeuse, suivie de près par la 2^e organisation du front du refus qui lui colle à la roue sur le terrain de la contestation systématique, la CFDT Cheminots a défendu avec opiniâtreté sa vision d'un accord basé sur le développement des compétences au sein de Fret et ainsi privilégié de donner des perspectives d'avenir aux salariés au sein de Fret SNCF, couplés à l'extension pour Fret de l'accord de Groupe relatif à l'APLD. La direction a tenté de justifier sa volonté d'attendre quelques semaines avant d'étudier la possibilité d'une extension de l'accord APLD à la SAS Fret, le temps de régler les mobilités souhaitées à l'intérieur du Groupe SNCF et ainsi se donner la possibilité de se délester d'une partie de l'effectif !

FIDÈLE À SA LIGNE D'ACTION ET À SES PRINCIPES, LA CFDT A ASSUMÉ SA POSITION EN VOTANT CONTRE CE TEXTE UNILATÉRAL FRET PENDANT QUE LES DEUX ORGANISATIONS SYNDICALES MAJORITAIRES SE DÉFAUSSAIENT DE LEUR RESPONSABILITÉ ENVERS LES SALARIÉS EN NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

L'UNSA, fidèle à ses principes d'accompagnement de la direction, a voté en faveur de ce texte qui entérine une nouvelle destruction des emplois au Fret à très court terme. ●

